

**Question orale déposée par Jean BARTHOLIN, Violette AUBERGER, Pascale VIALLE-DUTEL  
au nom du Groupe de la Gauche républicaine et citoyenne  
et  
par Nathalie DESA-FERRIOL, Pierrick COURBON, Régis JUANICO, Nadia SEMACHE,  
Eric MICHAUD, Arlette BERNARD, Brigitte DUMOULIN,  
Jean-Jacques LADET, et Marie-Michelle VIALLETON,  
au nom du Groupe Loire Solidaire**

### **Pour une meilleure prise en compte de la situation des mineurs isolés**

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs mois l'inquiétude monte aux seins des départements concernant la prise en charge de plus en plus conséquente des mineurs isolés. Cette inquiétude ne réside pas uniquement dans les difficultés financières rencontrées mais aussi dans la qualité de l'accueil possible. Leur nombre grandissant ne permet plus de gérer sereinement la mission qui nous est confiée par l'État aux regards de nos compétences en faveur de la protection de l'enfance.

L'évaluation et la prise en charge de ces personnes lorsqu'elles s'avèrent être mineur ne peut plus se faire au fil de l'eau, dans l'urgence.

Pour exemple sur notre département. La situation des mineurs isolés séjournant actuellement au Firm Hôtel à Firminy n'est pas acceptable. Les chambres ont été aménagées pour permettre l'accueil de 6 personnes par chambre quand bien même, elles ne sont pas prévues pour. De ce fait, il en résulte des tensions. Depuis bientôt 5 mois, ils sont une quarantaine à y séjourner alors que la durée moyenne du séjour dans cet hôtel ne devait pas excéder 1 mois. De plus, certains ne sont même plus scolarisés dérogeant ainsi à la loi L131-1 du code de l'éducation qui impose la scolarisation de tous les enfants, français comme étrangers, âgés de 6 à 16 ans.

La qualité de l'accompagnement de ces jeunes ne répond pas à notre devoir de solidarité. Nous constatons que le département de la Loire et les services mettent beaucoup d'énergie dans cette gestion de crise mais nous ne pouvons-nous contenter de ces dispositifs d'urgence. Chacun d'entre nous sait bien que ce phénomène généré par les guerres, les famines, mais aussi par des réseaux de passeurs ne va pas se tarir et que le réchauffement climatique va impliquer des mouvements de population très importants. S'il est du devoir de l'État d'intervenir sur les causes des flux migratoires nous nous devons d'anticiper. Cette anticipation permettrait aux services de mieux appréhender leurs actions de terrain et de pouvoir proposer un accompagnement de qualité.

L'observatoire national de l'action sociale a pu constater les efforts réalisés par plusieurs départements faisant preuve d'innovation pour faire face à cette situation.

Dans certains départements, il a été fait le choix d'organiser des locations d'appartements partagés qui permettent à ces jeunes mineurs de construire leur autonomie et une meilleure intégration dans les quartiers. Ce sont des solutions moins coûteuses.

D'autres départements ont mis en place des ponts entre l'action sociale et l'insertion afin de proposer des stages en entreprise et des formations courtes. D'autres institutions départementales souhaitent préparer le passage à l'âge adulte en anticipant les démarches administratives avec les préfectures. L'objectif est alors d'engager, le plus en amont possible, les démarches de régularisation administrative, afin de ne pas laisser s'installer des périodes de latence dans le parcours de ces jeunes.

Citons encore la mise en place de conventions passées avec des associations permettant un prix de journée inférieur à 50 €, coût bien inférieur à la moyenne en MECS qui avoisine les 150 € ou encore la mise en place d'un centre d'accueil d'une trentaine de places permettant un suivi et un accueil de qualité anticipant sur les besoins à venir de ces enfants. Cette perspective partenariale permettrait ainsi d'épauler l'implication généreuse de la société civile sur cette difficile question, qui mérite notre soutien comme nous l'avons déjà signalé.

Vous constaterez que plusieurs départements, de droite comme de gauche, ont fait le pari et ont eu l'audace de mettre en place des solutions pérennes afin de mieux accueillir et de mieux répondre aux besoins de ces jeunes mineurs isolés.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous proposons de créer un groupe de travail afin d'envisager et surtout d'anticiper des solutions qui pourraient être profitable à notre collectivité tant au niveau financier qu'en terme d'efficacité. Un jeune pris en charge convenablement pendant sa minorité sera une charge inférieure pour notre société si son intégration est positive tant au niveau médical que social. Ce serait également un moyen efficace de prévention de la délinquance, des problèmes de santé, et d'insertion qui sont la raison d'être du département.

**Réponse à la question orale déposée par Jean BARTHOLIN,  
Violette AUBERGER et Pascale VIALLE-DUTEL  
au nom du Groupe de la Gauche républicaine et citoyenne  
et  
par Nathalie DESA-FERRIOL, Pierrick COURBON, Régis JUANICO, Nadia SEMACHE,  
Eric MICHAUD, Arlette BERNARD, Brigitte DUMOULIN,  
Jean-Jacques LADET, et Marie-Michelle VIALLETON,  
au nom du Groupe Loire Solidaire**

**Pour une meilleure prise en compte de la situation des mineurs isolés**

Le Département de la Loire accueille à ce jour 290 Mineurs Non Accompagnés. Il est rappelé que ce chiffre est en constante augmentation depuis 2010 et que la collectivité consacrera en 2018 un budget d'environ 5 millions d'euros à cet accompagnement.

Les modalités d'accueil de ces publics ont été adaptées dès 2010 dans le Département notamment avec la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social de 75 places dédiées, gérée par l'Entraide Pierre VALDO. Les Foyers de Jeunes Travailleurs, les autres MECS, les familles d'accueil assurent également l'accueil de ces jeunes. Certains, compte-tenu du flux massif d'arrivées, sont actuellement hébergés en hôtel. Cet accueil ne présente effectivement pas les garanties nécessaires en matière de sécurité et d'accompagnement éducatif.

C'est pour cette raison que les services du Département travaillent depuis plusieurs mois sur deux projets pour étendre la capacité d'accueil de ces mineurs. Des contacts ont été pris avec d'autres départements et les associations partenaires. Ainsi, deux arrêtés d'autorisation ont été signés pour créer un centre d'hébergement de 50 places géré par l'ANEF et 10 places d'accueil d'urgence gérées par l'Entraide Pierre VALDO. Ces créations contribueront ainsi à diminuer de façon très significative voire à supprimer l'hébergement en hôtel. Il s'agit d'appartements partagés qui permettent de travailler à l'autonomie des jeunes accueillis et à leur insertion.

Enfin, le service MNA a été renforcé (création d'un poste de chef de service) et a intégré la Direction de la Protection de l'Enfance. Les 8 agents contribuent à la mise en œuvre d'évaluations qualitatives et à la prise en charge globale des jeunes en lien avec les services de l'État et les autorités judiciaires. Un projet de protocole est en cours de rédaction afin d'améliorer ces collaborations et permettre un accompagnement encore plus efficient de ce public.